

projetait d'aller jusqu'à la limite, de laisser épuiser presque entièrement la Caisse d'assurance-chômage, et de risquer que le Parlement n'adoptât pas ce crédit supplémentaire. Or, si les sénateurs n'étaient pas restés ici pour donner la sanction royale au bill, le gouvernement risquait de voir la Caisse se vider entièrement cette semaine ou la semaine prochaine.

Je trouve regrettable que les bulletins de nouvelles diffusés au cours d'une soirée aient semé, hier, à travers le Canada la crainte que les prestations d'assurance-chômage ne puissent pas être versées par suite de cette situation enchevêtrée. Peut-être y aura-t-il davantage à dire à mesure que nous avançons, monsieur le président, mais j'estime que la principale impression qui devrait se dégager du débat de ce soir et de l'adoption de ce crédit, c'est que cette alarme peut être dissipée, que la Caisse aura les fonds voulus pour verser les prestations. Mais je suis d'avis que le ministre et le gouvernement se doivent de fournir une explication à la Chambre, au Parlement. En donnant cette explication, le ministre nous fera peut-être part des projets du gouvernement au cours de la présente session en ce qui concerne les modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage ou, d'aventure, la revision complète de cette loi. Il se rappellera que lorsque nous avons étudié son budget principal, en novembre dernier, nous avons demandé que certaines choses soient faites à cette session-ci. Il nous a communiqué la liste de certaines choses qui devaient sûrement être réalisées en priorité et de certaines autres qu'il essaierait de faire accomplir. Je crois que la revision de la loi sur l'assurance-chômage était une des choses promises pour la présente session. Toutefois, elle n'était pas mentionnée dans le discours du trône et jusqu'ici nous n'avons été saisis d'aucune mesure législative à l'égard de cette question. Si la Caisse est dans un état aussi précaire, il est assurément temps de procéder à cette revision promise de la loi sur l'assurance-chômage. Je le répète, monsieur le président, nous voulons que l'impression dominante de ce soir soit un sentiment de certitude en ce qui a trait à la Caisse de l'assurance-chômage; voilà ce que les nouvelles de nos travaux de ce soir doivent apprendre au public. Mais nous, députés, nous attendons de recevoir une explication lucide de toute l'affaire de la part du ministre.

(Texte)

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, maintenant que les différents partis à la Chambre sont tombés d'accord pour adopter ce poste des crédits supplémentaires afin de permettre à nos chômeurs de toucher leurs prestations d'assurance-chômage, je ne

[M. Knowles.]

participerai que pendant quelques instants à ce débat afin de ne pas le prolonger davantage.

Je veux simplement faire certaines observations qui, à mon avis, s'imposent actuellement. La commission Gill, dont le coût a été défrayé à même les deniers publics, a, l'an dernier, soumis un rapport dans lequel elle suggérait des solutions à certains problèmes dont celui auquel nous faisons face ce soir, soit une Caisse d'assurance-chômage qui n'a plus de fonds.

Monsieur le président, il me semble opportun de souligner le fait que nous n'avons pas encore vu, en cette enceinte, de législation relative à la mise en vigueur de certaines des recommandations de ce rapport. Je n'appuierais pas personnellement toutes ces recommandations, mais au moins certaines d'entre elles étaient de nature à éliminer le problème auquel nous nous attaquons ce soir.

A mon sens, monsieur le président, le fonds d'assurance-chômage ne peut pas durer longtemps, étant donnée la situation dans laquelle il est, et il faudra certainement modifier la réglementation de façon qu'une situation comme celle dans laquelle nous sommes depuis deux ou trois ans ne se perpétue pas.

Je ne veux certainement pas que le paiement des prestations d'assurance-chômage soit retardé puisque, dans la province de Québec, on compte actuellement 173,000 chômeurs et, au Canada, près de 500,000. Dans mon comté, en particulier, des 13,000 travailleurs que l'on y compte, environ 3,000 sont sans emploi actuellement, soit près de 25 p. 100.

Je ne voudrais pas être un de ceux qui retarderaient l'adoption de ces crédits, parce que cela retarderait le paiement des prestations d'assurance-chômage aux chômeurs qui en ont grandement besoin.

Ma propre région en est une qui est très touchée par le chômage. Je tiens à dire au ministre du Travail (M. MacEachen) que le programme des travaux d'hiver a soulagé ma région quelque peu, puisque, actuellement, dans mon comté, 800 hommes sont à l'ouvrage, ce qui a, de plus, soulagé sa caisse.

Toutefois, à la suite de la décision inopportune du ministre de raccourcir de quelques semaines la période pendant laquelle le programme des travaux d'hiver est en vigueur, il aura un nombre accru de sans-travail sur les bras à compter du premier mai prochain.

C'est pourquoi, je suis d'avis que le ministre du Travail, à la suite de sa décision de réduire la durée de cette période des travaux d'hiver, devra trouver une nouvelle formule et instituer un programme nouveau qu'on pourrait appeler, à ce moment-là, le programme des travaux d'été, puisque le programme des travaux d'hiver sera terminé.